

**Syndicat Mixte du Port de Dieppe - Syndicat mixte ouvert
Désignation des représentants de la Ville de Dieppe**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 38
Nombre de votants : 30*

LE 17 AVRIL DEUX MILLE QUATORZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 10 avril 2014 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. LANGLOIS Nicolas, Mme RIDEL Patricia, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, M. WEISZ Frédéric, Mme BUICHE Marie-Luce, M. ELOY Frédéric, Mme AUDIGOU Sabine, M. GUEROUT François, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. VERGER Daniel, Mme ROUSSEL Annette, M. PATRIX Dominique, M. MENARD Joël, M. DESMAREST Luc, M. CAREL Patrick, Mme BOUVIER LAFOSSE Isabelle, Mme AVRIL Jolanta, Mme CLAPISSON Paquita, Mme PARESY Nathalie, Mme LETEISSIER Véronique, M. BUSSY Florent, Mme BUQUET Estelle, M. PAJOT Mickaël, Mme QUESNEL Alice, Mme ANGER Elodie, M. BLONDEL Pierre, M. PETIT Michel, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean, M. BREBION Bernard, Mme JEANVOINE Sandra.

Est absente et excusée : Mme THETIOT Danièle.

Pouvoir a été donné par : Mme THETIOT Danièle à M. GAUTIER André.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Mme ANGER Elodie

.../...

M. Nicolas LANGLOIS, Adjoint au Maire, expose que le syndicat mixte du port de Dieppe, établissement public composé de la Région Haute-Normandie, du Département de Seine Maritime, de la Communauté d'Agglomération "Dieppe Maritime" et la Ville de Dieppe, a reçu, dans le cadre de l'exercice de la compétence prévue par la loi 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, la propriété du port de Dieppe. Il en assure l'aménagement, l'entretien et la gestion.

Il convient d'élire les nouveaux délégués de la Ville de Dieppe qui siégeront au comité syndical.

VU :

- Les articles L 5211.7 et L 5721.1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- La délibération du conseil municipal en date du 19 octobre 2006 décidant de l'adhésion de la Ville de Dieppe au syndicat mixte du port de Dieppe,
- L'article 5.1 des statuts du syndicat qui prévoit que la ville de Dieppe est représentée au sein du comité syndical par UN membre titulaire et UN membre suppléant,

Le Conseil Municipal est invité à élire un représentant titulaire et un représentant suppléant.

Candidatures proposées par la majorité : Sébastien JUMEL (Membre titulaire), Lucien LECANU (Membre suppléant).

Les élus de la liste « Dieppe au Coeur » votent contre cette représentation.

Les élus de la liste « Unis pour Dieppe » ne participent pas au vote.

**Sont élus par 30 voix : Sébastien JUMEL (Membre titulaire),
Lucien LECANU (Membre suppléant).**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre
Le Maire de la Ville de Dieppe,
Sébastien JUMEL**

Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée
Réception en Sous-Préfecture :

Publication :

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire